

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

ProCare Tex 20 OB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

agents de blanchiment oxygénés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Str. 29
33332 Gütersloh

No. de téléphone +49 5241 89 0

No. Fax +49 5241 89 2090

Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse (24h) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280.6	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient peroxyde d'hydrogène, solution à

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

peroxyde d'hydrogène, solution à

No. CAS	7722-84-1
No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX
Concentration	>= 35 < 50 %
Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

*** ProCare Tex 20 OB**

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

	Ox. Liq. 1	H271	>= 70 %
	Ox. Liq. 2	H272	>= 50 < 70 %
	Skin Corr. 1A	H314	>= 70 %
	Skin Corr. 1B	H314	>= 50 < 70 %
	Skin Irrit. 2	H315	>= 35 < 50 %
	Eye Dam. 1	H318	>= 8 < 50 %
	Eye Irrit. 2	H319	>= 5 < 8 %
	STOT SE 3	H335	>= 35 %
ATE	orale	431	mg/kg
ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau, composés organiques

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir la ventilation des récipients. Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****péroxyde d'hydrogène, solution à ...%**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1,4	mg/m ³	1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,8	mg/m ³	2	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; DFG OSHA				

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant > 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable; Vêtements de protection individuelle doivent être conforme aux normes CEN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur piquante

Point de fusion

Valeur -33 °C

Point d'ébullition

Valeur 108 °C

Inflammabilité

évaluation non déterminé

Limites des explosibilité

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Décomposition thermique

Valeur > 108 °C

valeur pH

Valeur 1,5 à 2,5

Viscosité

dynamique

Valeur env. 1,1 mPa.s

température 20 °C

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

log Pow -1,57

Pression de vapeur

Valeur 299 Pa

température 25 °C

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Densité

Valeur env. 1,13 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque Non pertinent

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque se solubilise facilement

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Décomposition thermique

Valeur > 108 °C

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Eau

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE 1.231 mg/kg

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Les critères de classification sont remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**péroxyde d'hydrogène, solution à**

Espèces rat

ATE 431 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Absence de données toxicologiques.

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	31,43	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	4,29	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Les critères de classification sont remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

péroxyde d'hydrogène, solution à

	1,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Les critères de classification sont remplis.	

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Les critères de classification sont remplis.	

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Substance de référence	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%
Espèces	Pimephales promelas

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

CL 50	16,4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Substance de référence	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%
Espèces	Daphnia pulex
CE50	2,4
Durée d'exposition	48 h

Toxicité pour les algues

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Substance de référence	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%
Espèces	Chlorella vulgaris
CI50	2,5
Durée d'exposition	72 h

Toxicité pour les bactéries

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Substance de référence	péroxyde d'hydrogène, solution à ...%
Espèces	Pseudomonas putida
CE 10	11
Durée d'exposition	16 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

log Pow -1,57

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	2014	2014
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	5.1
Le danger secondaire	8, II	8, II
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Polluant marin		Polluant marin
Quantité limitée	1 l	1 l
Les catégories de transport	2	
Code de restrictions en tunnels	E	
No. de danger	58	
EmS		F-H, S-Q

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie E1 Danger pour l'environnement aquatique

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

agents de blanchiment oxygénés

COV

COV (CH) 0 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

COV (CE) 0 %

Prescriptions nationales

This product is regulated by Regulation (EU) 2019/1148: all suspicious transactions, and significant disappearances and thefts should be reported to the relevant national contact point. Please see https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Autres informations

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* ProCare Tex 20 OB

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EG: Europäische Gemeinschaft
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: European Union
HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
ATE: Acute Toxicity Estimate
STOT: Specific Target Organ Toxicity
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values

*** ProCare Tex 20 OB**

Date de révision: 03.06.2026

8770103215

Version: 1 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression 19.06.2026

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.